

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER, dûment convoqué le 6/07/2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BENETTI, maire.

Présents : Mmes BRET Arlette - COUDRAY Anne - CABROL Rose-Marie - COMBET Nadine - TONDA-ROCH Marie-Pierre - REVY-NUYTTENS Jennifer - PLASSIARD Delphine - Ms EXCOFFIER Roland - HENRIQUET Florent - FOURNIER Vincent - COTTET Gaëtan - FARICELLI Andrea -

Absents excusés : PORRAZ Jean-François (procuration à Delphine Plassiard) - VERLUCCO François

Secrétaire de séance : M. COTTET Gaëtan

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Madame COUDRAY présente au conseil municipal, le budget primitif 2020 qui a été travaillé par la commission « finances »

Après délibération, le conseil municipal vote le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes (12 pour – 2 abstentions Plassiard/Porraz) :

Fonctionnement : 1 807 964 €

Investissement : 1 502 456 €

PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE POUR LA CAMPAGNE 2021

Monsieur BENETTI Jean-Luc donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à assieoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (12 pour – 2 abstentions Plassiard/Porraz) :

- approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après
- pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Etat d'assiette :

parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à désigner (ha)	Année prévue aménagement	Proposition ONF	Justification ONF	Mode de commercialisation prévisionnel			
							Vente publique	Gré à gré contrat bois façonné à la mesure	Autre vente de gré à gré	délivrance
A	TS	30	1	2020	2021	Chablis 2020 : moins de volume à délivrer				X
B	TS	30	1	2022	2021	Chablis 2020 : moins de volume à délivrer				X

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure :

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites « ventes groupées »), conformément aux articles L 214-7, L 214-8, D 214-22 et D 214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « vente et exploitation groupée » sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnement des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- FOURNIER Vincent
- HENRIQUET Florent
- BENETTI Jean-Luc

Vente de bois aux particuliers : Le conseil autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2021, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

NOMINATION DU CORRESPONDANT « DEFENSE »

Monsieur le Maire informe les membres présents que chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense.

Ce correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune. Ces missions s'organisent autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine

Monsieur FARICELLI Andrea propose sa candidature.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal nomme FARICELLI Andrea, correspondant défense pour la commune.

CRISE SANITAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire indique que le Département a mis en place un fonds d'urgence COVID 19 pour les collectivités afin de les aider à financer les achats et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics dans le respect des gestes barrières.

Afin de bénéficier de cette subvention, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite le Département.

AFFAIRES DIVERSES

Mise en place des commissions communales : Monsieur le maire propose de constituer trois commissions : urbanisme, communication et environnement/social. Il rappelle que les commissions ont pour but de préparer des dossiers et de les présenter au conseil municipal.

Commission « urbanisme » : Ms EXCOFFIER Roland - FOURNIER Vincent - VERLUCCO François Mme COUDRAY Anne -

Commission « communication » : Mmes COUDRAY Anne - BRET Arlette - Ms FARICELLI Andrea - EXCOFFIER Roland - PORRAZ Jean-François

Commission « environnement/social » : Mmes BRET Arlette - REVY NUYTTENS Jennifer - COMBET Nadine - TONDA-ROCH Marie-Pierre - CABROL Rose-Marie - PLASSIARD Delphine - M. COTTET Gaëtan

Recensement de la population : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population se fera début 2021. Afin d'effectuer la préparation et la réalisation de la collecte, M. EXCOFFIER Roland a été nommé coordonnateur par arrêté municipal ; il sera secondé par Mme REVY NUYTTENS Jennifer.

Le Maire,
Jean-Luc BENETTI.